Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

UFI: AD70-Q04A-300P-Q9TM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation
Pastilles détergentes et protégeantes pour centres de cafés automatiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: -

Fournisseur:
JURA Elektroapparate AG
CH-4626 Niederbuchsiten
Tel.: +41 (0)62 389 8181

JURA Elektogeräte Vertriebs-GmbH
D-90268 Nürnberg
Tel.: +49 (0)911 25 25 0

Producteur:
Oxytabs GmbH
- Member of the Medea Group -
Suhmsberg 40
D-24768 Rendsburg

Service chargé des renseignements:
Tel.: +49 4331 69620 0
Fax: +49 4331 69620 22
E-Mail: info@medeagroup.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin
D-13437 Berlin
Tel: +49 30 30686 700
Tox Info Suisse
CH-8032 Zürich
Tel.: +41 44 2515151; national: 145
Vergiftungsinformationszentrale Wien
A-1010 Wien
Tel.: +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention
Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	carbonate de sodium peroxyhydrate Ox. Sol. 2, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 %	≥10-<25%
CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3 Reg.nr.: 01-2119457561-38	acide adipique Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 2)

CAS: 68439-57-6 Numéro CE: 931-534-0 Reg.nr.: 01-2119513401-57	acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium	≥5-<10%
	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 38 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 38 %	
CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28	sodium C12-C14 alkyl sulphate	<2,5%
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu
agents de blanchiment oxygénés 5-<15 %
agents de surface anioniques 5-<15 %
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Après ingestion:
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter la formation de poussière.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir par moyen mécanique.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Rincer les restes à l'eau.
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température: pas de stockage permanent supérieur à 50 °C.
Humidité de l'air: ne dépassant pas 50 % si possible.
Changement de température: négliable.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 4)

Protection des mains: Gants de protection
Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux/du visage Portez des lunettes à coques lorsque vous manipulez le produit dissous.
Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
Couleur:	Blanche, bleu
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Réserve acide/alcaline (J.R. Young et al.):	
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Aisément soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Pastilles
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 5)

Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE)	0,00 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non applicable.
Aérosols	Non applicable.
Gaz comburants	Non applicable.
Gaz sous pression	Non applicable.
Liquides inflammables	Non applicable.
Matières solides inflammables	Non applicable.
Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable.
Liquides pyrophoriques	Non applicable.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable.
Liquides comburants	Non applicable.
Matières solides comburantes	Non applicable.
Peroxydes organiques	Non applicable.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable.
Explosibles désensibilisés	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique Stable en cas de stockage conforme.
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	8.978 mg/kg (rat)

497-19-8 carbonate de sodium		
Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 6)

15630-89-4 carbonate de sodium peroxyhydrate		
Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
124-04-9 acide adipique		
Oral	LD50	5.560 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	7.940 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>7,7 mg/l (rat) (OECD 403)
68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	6.300 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>52 mg/l (rat) (OECD 403)
85586-07-8 sodium C12-C14 alkyl sulphate		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
15630-89-4 carbonate de sodium peroxyhydrate	
LC50/96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
124-04-9 acide adipique	
LC50/48h (statique)	46 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50/96h	230 mg/l (Leuciscus idus)
	>1.000 mg/l (Danio rerio)
EC50/3h	7.911 mg/l (bacteria) (OECD 209)
EC50/48h (statique)	85,7 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 7)

NOEC/21d	6,3 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium	
LC50/96h	4,2 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
EC50/48h	4,53 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
85586-07-8 sodium C12-C14 alkyl sulphate	
LC50/96h	3,6 mg/l (fish) (OECD 203)
EC50/48h	4,7 mg/l (daphnia)
EC50/72h	20 mg/l (algae)

12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 8)

14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement **Marine Pollutant:**	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/114

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique: Section R&D

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2021 Numéro de version 1 Révision : 15.02.2021

Nom du produit: Jura Pastilles de nettoyage 3 phases

(suite de la page 9)

Contact: Dr. Nico Kotzur
Créé par: SKÜ
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3